

*Associations coopératives de crédit—Loi*

faudra de plus que le gouvernement puisse mûrir sa pensée, pour présenter un projet de loi qui pourrait être adopté à temps et entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1977.

Il se peut bien que j'aie même manqué mon coup d'à peu près six mois, ou peut-être plus. Il serait préférable de songer au 30 juin 1974. Le ministre doit se mettre à la tâche au plus tôt pour proposer les grandes lignes des changements souhaités. Je l'encourage à déterminer quelles seront les grandes lignes des amendements apportés à la loi sur les banques. Mais nous devrions également adopter une loi destinée à surveiller nos institutions bancaires. Si l'on établit une société, qu'elle soit provinciale, fédérale, ou coopérative, qu'elle dépende de la Société canadienne d'assurance-dépôts. Oh! J'ai oublié le surintendant des assurances... C'est lui qui surveille aussi les activités de la Société canadienne d'assurance-dépôts. Et l'on constate l'existence de sociétés coopératives, de sociétés de fiducie, qu'elles soient provinciales ou fédérales, et de banques, naturellement; on m'a dit qu'il y avait plutôt plusieurs volontaires militaires dans les institutions, qui font rapport de la surveillance au surintendant des assurances. Ce que j'entends par volontaires militaires, c'est tout simplement ceci: l'administration provinciale a dit: Écoutez, vous allez participer, alors, vous allez vous soumettre. Ils sont volontaires. La loi dit que la participation est volontaire, mais volontaire «un peu forcée».

Je dois maintenant terminer mes remarques en disant qu'il nous faut, au Canada, moderniser notre système bancaire. Nous avons besoin non seulement de nos banques à charte, mais aussi de ce que j'appellerais—et je m'excuse de ne pas connaître l'expression française, le «merchant banking», soit toutes les institutions dont nous avons besoin pour établir, au Canada, un marché financier. La Bourse de Montréal, ce n'est pas un marché financier. La Bourse de Toronto, non plus. Je suis très nationaliste; pourquoi les Canadiens doivent-ils avoir recours aux marchés monétaires de New York, de Londres, de Paris, de Francfort? Parce qu'ils ne disposent pas des institutions nécessaires. Certaines sont déguisées, mais elles fonctionnent avec un certain handicap. On ne peut pas... J'ai entendu mon ami, le président du Conseil du Trésor me chuchoter: «Canadian Development Corporation», mais ce n'est pas une institution bancaire, pas du tout! Je pourrais lui en parler longtemps.

Monsieur le président, je suis d'accord sur le bill et j'espère bien que nous allons l'adopter dans quelques instants après les interventions éventuelles de mes collègues de la Chambre.

Alors, j'espère que le ministre des Finances, qui m'écoute, profitera de l'occasion pour réviser la loi régissant nos institutions financières et pour établir de nouvelles normes afin que le ministre des Finances puisse en avoir la direction et l'inspection.

● (1430)

[Traduction]

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, mon parti appuie vivement le bill C-183 actuellement à l'étude, et aimerait qu'il soit adopté le plus rapidement possible. En fait, nous aurions aimé le voir adopter il y a plusieurs mois, de même que les coopératives de crédit, en tout cas celles de ma province.

Le bill répond à un certain nombre de demandes de la part des coopératives de crédit. En augmentant le nombre de catégories d'organismes qui pourraient devenir membres d'une association, il offre de plus grandes possibilités aux caisses de crédit. Il étend leurs pouvoirs en matière

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

d'investissements. Il permet à la Société coopérative de crédit et aux membres des caisses de crédit provinciales d'avoir accès en dernier recours à un prêt de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Tous ces éléments seront très utiles aux caisses populaires et aux diverses sociétés coopératives de crédit.

La Saskatchewan est peut-être le noyau du mouvement des coopératives et des caisses de crédit au Canada, qui a commencé dans les années 30, pendant la grande dépression, alors qu'une grande partie des banques à charte avaient dû disparaître de la région en raison de restrictions financières. Les caisses de crédit s'installèrent dans des petites villes d'un bout à l'autre de la province et, à l'heure actuelle, c'est une organisation qui a un actif de plus de 700 millions de dollars dans la Saskatchewan uniquement, ce qui est, à mon avis, significatif pour un organisme qui joue en fait le rôle d'une institution parabancaire ou quasi-bancaire.

Mon parti appuie fortement le principe des caisses populaires et des coopératives de crédit. Ce principe s'est raffermi en même temps que les idéaux et principes de mon parti se sont développés. Les caisses de crédit sont contrôlées par les membres qu'elles desservent, dont chacun a le droit de vote. C'est un organisme de type démocratique qui appartient au peuple et est contrôlé par lui. Il mérite la considération et l'aide des députés.

La coopérative de crédit est au service de ses propres membres. Au cours des années, elle a contribué pour beaucoup pour aider des régions telles que le secteur rural de la Saskatchewan. Elle faisait fonction d'organisme communautaire, aidant les communautés de maintes façons et donnant à divers groupes la possibilité de faire des opérations financières qu'ils n'auraient pu faire s'ils avaient dû dépendre d'institutions bancaires privées, de compagnies de prêts, de compagnies d'assurances et de fiducie.

Je le répète, il s'agit d'un excellent bill. Il est certes bien accueilli par les caisses populaires et les coopératives de crédit de la Saskatchewan. On devrait lui donner force de loi immédiatement. Je ne parlerai pas des autres problèmes d'ordre financier qui peuvent se rattacher indirectement à ce bill. Les membres de ce parti auraient beaucoup à dire à propos des observations du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) sur les institutions bancaires et financières et la façon dont elles devraient être contrôlées afin de servir les intérêts des Canadiens.

Je ne vois pas du tout pourquoi le ministre des Finances (M. Turner) n'amendrait pas la loi sur les banques pour faire baisser les taux d'intérêt. J'aimerais le voir créer une banque d'État pour suppléer les banques à charte, et qui fournirait des prêts pour des priorités d'ordre social aux cultivateurs, aux pêcheurs et aux petites entreprises, et des prêts hypothécaires à intérêt peu élevé, puisque le logement est une nécessité de la vie. Le gouvernement pourrait canaliser toutes sortes de revenus tels que ses fonds de pension dans de ce type de banque d'État. Les recettes de divers gouvernements provinciaux et municipaux pourraient également y être dirigées, créant ainsi une institution financière qui fournirait des prêts pour les nécessités d'ordre social à des taux d'intérêt beaucoup plus bas que les taux actuels. Ce serait un moyen efficace de contrôler le système financier et bancaire. Cela forcerait le système financier à être beaucoup plus compétitif. En fait, c'est ce que les coopératives du crédit ont fait à leur manière dans tout le pays depuis 30, 35 ou 40 ans.

Pour toutes ces raisons, j'exhorte la Chambre à disposer de ce bill très rapidement et à lui donner force de loi, afin